

## PROCES VERBAL DU CONSEIL D'AGGLOMERATION DU 25 AVRIL 2014

*L'an deux mille quatorze, le vendredi vingt-cinq avril à dix-sept heures, les membres du Conseil d'Agglomération se sont réunis au siège de La Roche-sur-Yon Agglomération - 54 rue René Goscinny à LA ROCHE-SUR-YON, sous la présidence de Monsieur Luc BOUARD,*

*Présents : Bruno DREILLARD, Philippe GABORIAU, Cécile DREURE, Jean-Marie CHABOT, Yannick DAVID, Christine RAMBAUD – BOSSARD, Yves AUVINET, Isabelle HERISSET, David BELY, Marlène GUILLEMAND, Luc BOUARD, Anne AUBIN – SICARD, Michel FERRE, Nathalie BRUNAUD – SEGUIN, Anne-Sophie FAGOT, Malik ABDALLAH, Françoise RAYNAUD, Bernard QUENAULT, Sylvie DURAND, Jacques BESSEAU, Patrick DURAND, Sébastien ALLAIN, Anne-Cécile STAUB, Franck POTHIER, Patricia LEJEUNE, Caroline FOUNINI, Joël SOULARD, Anita CHARRIEAU, Guy BATIOT, Jacques PEROYS, Bernadette BARRÉ-IDIER, Philippe DARNICHE, Mireille PIVETEAU, Jacky GODARD, Gérard RIVOISY, Jean-Louis BATIOT, Luc GUYAU, Laurent FAVREAU, Stéphanie MARTINEAU, Pierre CASSARD.*

*Pouvoirs :*

*Jany GUERET donne pouvoir à Jacques PEROYS  
Catherine LAVILLE donne pouvoir à Cécile DREURE  
Philippe PORTE donne pouvoir à Luc BOUARD  
Geneviève POIRIER – COUTANSAIS donne pouvoir à Anne AUBIN - SICARD  
Nathalie GOSSSELIN donne pouvoir à Nathalie BRUNAUD-SEGUIN  
Pierre REGNAULT donne pouvoir à Joël SOULARD*

***Date de la convocation** : 18 avril 2014  
Philippe DARNICHE est nommé secrétaire de séance.*

=====

*Monsieur Le Président constate que le quorum est atteint et ouvre la séance.*

## **Intervention de Luc BOUARD, Président, Conseil communautaire du 25 avril 2014**

---

*« Bonsoir tout le monde,*

*Nous avons quelques absents excusés qui ont donné leur pouvoir - lecture des pouvoirs -*

*Chers collègues,*

*Nous sommes réunis aujourd'hui une semaine après le 1<sup>er</sup> conseil communautaire, c'est une première étape qui était importante dans la vie de notre agglomération, nous avons désigné les vice-présidents et les membres du bureau et j'ai été honoré que vous m'ayez choisi comme Président. Je tenais à vous réaffirmer que je ne souhaite pas être le Président qui décide tout, tout seul et donc je compte sur vous tous et tous les maires et tous ceux qui siègent à ce conseil pour exercer les responsabilités de façon partagée.*

*Nous sommes aujourd'hui réunis afin d'organiser nos différentes commissions de travail et définir les représentations de nos élus dans les différents organismes d'intérêt communautaire :*

*Deux points :*

*Tout d'abord celui de l'efficacité de notre travail, nous allons nous répartir dans 11 commissions thématiques et je souhaite que chacun puisse y trouver sa place et travailler là où il est le plus utile à l'intérêt général. Ensuite, certaines représentations de l'agglomération sont d'importance particulière, je pense au Pays Yon et Vie, avec lequel nous avons un travail de fond à engager sur la révision du SCOT, TRIVALIS pour la gestion et la valorisation des déchets mais aussi les Schémas d'Aménagement de gestion de l'Eau (les SAGE) pour la gestion de la préservation de nos ressources en eau. Enfin notre agglomération est représentée dans différents organismes essentiels tels que Vendée Expansion et Oryon qui sont les bras armés économiques de notre territoire et de notre département. Nos élus doivent s'attendre à un travail conséquent dans le domaine pour garantir la cohérence et la synergie de nos actions économiques. Je pense également aux représentations dans le domaine de l'enseignement et de la recherche où notre territoire doit être en pointe, à l'habitat avec notamment notre présence dans l'Etablissement Public Foncier de Vendée, à la petite enfance avec nos multi-accueils, à l'emploi avec la Mission Locale et la Maison de l'Emploi, à la santé, et dans le domaine des transports. Comme vous le voyez vous n'allez pas vous ennuyer.*

*Les élus se dévouent pour le bien public, il me semble important de rappeler à tous, élus et citoyens, qu'être élu ce n'est pas simplement siéger, écouter et voter, c'est d'abord du travail individuel, du travail de groupe, du temps passé sur les dossiers, des rencontres et de nombreuses sollicitations. Les indemnités versées aux élus sont faites pour indemniser ce temps et pour compenser les pertes de revenus induites par leurs missions au service du bien public.*

*Je vais vous proposer que les indemnités restent inchangées et qu'elle soient les mêmes que celles qui étaient en vigueur dans la précédente mandature.*

*L'essentiel est le travail qui nous attend, je compte sur vous et sur vous tous pour vous dévouer au bien commun pour notre Agglomération*

*Je vous remercie et avant de passer à l'ordre du jour je passe la parole à Madame Bernadette BARRE-IDIER. »*

### **Intervention de Madame Bernadette BARRE-IDIER**

*« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs*

*La commune du Tablier a prouvé lors du mandat de Gilles Plissonneau que l'ouverture qu'il avait souhaité mettre en place a été une richesse. C'est dans l'optique de poursuivre cette ouverture qu'il m'a demandé de conduire une liste constituée dans le même esprit : des personnes de droite, de gauche, du centre et des écologistes, comme lors du précédent mandat. Les habitants ne s'y sont pas trompés. Ils ont élu tous les candidats de notre liste avec une très large majorité parce que chacun*

*d'entre eux sait qu'il est représenté, qu'il n'est pas exclu et que tous se reconnaissent dans cette diversité.*

*Avant les élections des membres de l'agglomération, je ne suis pas allée à la réunion de la droite puisque je n'y est pas été invitée et je n'ai pas participé non plus à celle de la gauche. Je représente ici ma commune et la diversité qu'elle veut préserver et j'aimerais que tous ici vous acceptiez le fait que je suis ni d'un côté, ni de l'autre. Prendre parti c'est déjà être de parti pris et ce n'est pas dans cet esprit que j'ai été élue maire.*

*J'ai voté pour vous, Monsieur le Président, trouvant juste et cohérent, qu'élue maire de la Roche sur Yon, vous deveniez Président de l'Agglomération.*

*En revanche, j'ai voté blanc ou nul pour les vice-présidences parce qu'elles ne me semblaient pas un signe d'ouverture (je m'excuse auprès de celles et ceux que mes avions ou bateaux ont pu choquer.*

*Loin de moi l'idée de dénigrer ce que peut être un vote mais je voulais juste mettre un peu de poésie pour échapper à un réel trop pesant).*

*Vous savez, vous qui êtes issu du monde agricole, que les hybrides sont plus forts et plus résistants. Il eut été plus juste de proposer les vice-présidences aux maires de toutes les communes : nous aurions été plus forts, plus riches et les électeurs de nos communes auraient apprécié cette diversité que je qualifie souvent auprès des habitants du Tablier de « joyeux mélange ». Ici, je ne vois pas de mélange, mais j'espère car je suis une optimiste, qu'avec le temps, viendra la joie et je travaillerai avec toutes et tous pour qu'il en soit ainsi. Merci. »*

### **Le Président :**

« Merci beaucoup. J'aime beaucoup cette déclaration.

C'est vrai que nous pouvons souffrir de temps en temps d'un passé pesant, d'un passé où le sectarisme des uns et des autres a pesé sur un certain nombre de répartition de décisions qui vont d'ailleurs peser aujourd'hui parce qu'il y a des règles qui vont être difficiles à respecter et je souhaite vraiment, mais vraiment du fond du cœur que votre souhait soit exaucé et que nous travaillions ensemble pour l'Agglomération sans se soucier de la couleur politique des uns ou des autres et ça je le souhaite de tout mon cœur. »

### **Intervention de Philippe GABORIAU**

« M. Le Président, Chers collègues,

Je voudrais tout d'abord vous dire ma stupéfaction face à ce qui s'est passé lors de l'élection des membres du bureau.

#### **Sur deux points :**

La présence des maires au bureau de notre agglomération est un principe constitutif de l'intercommunalité, qui est une fédération de communes. Une bonne partie des votes qui se sont exprimés à cette occasion ont été en totale contradiction avec ces fondements. Il aurait été judicieux qu'ils soient rappelés par celui à qui ce devoir revenait : à savoir le président de notre agglomération.

C'est vous, M. Le Président, qui devez être le garant de notre gouvernance, d'une gouvernance respectueuse.

**C'est le second point :** Je déplore M. Le Président que vous soyez resté silencieux, totalement silencieux.

Vous découvrez sans doute l'intercommunalité, c'est un peu ce que vous avez exprimé pour justifier votre promesse imprudente de ne pas présider l'agglomération.

Mais je déplore aussi que les autres maires, qui ont su vous pousser et vous convaincre, ne soient pas venus à cette occasion également vous suppléer pour rappeler aux nouveaux conseillers communautaires ces principes élémentaires de l'intercommunalité.

**Je regrette, nous regrettons, que vous ayez décidé de politiser notre intercommunalité.**

Mais nous en prenons acte.

Puisque vous avez décidé qu'il y avait aujourd'hui une majorité et une minorité (opposition à quoi ?

A la politique que nous avons tous mis en œuvre depuis 4 ans au sein de l'Agglomération ?).

Au moins pourriez-vous respecter les principes d'une juste représentation de la majorité et de la minorité.

Or nous sommes loin du compte.

**A commencer par les vice-présidences.**

Une juste représentation nous en aurait confié au moins 2, nous n'en avons qu'une.

Sans compter que la 5<sup>ème</sup> commune de notre agglomération n'y est pas représentée .

Et ce sera le cas également tout à l'heure pour les commissions et les diverses représentations.

Vous le savez parfaitement, puisque là où une règle de droit doit s'appliquer, c'est le cas par exemple de la Commission d'Appels d'Offres, la minorité, comme vous dites, dispose de 20% des sièges !

Mais dès lors que l'on sort de l'obligation réglementaire, vous vous en êtes à chaque fois abstenus.

**Sur 11 commissions, nous n'en présidons qu'une, il devrait au moins nous en revenir 2.**

Pour ce qui me concerne, je déplore d'être écarté de la commission Transport...

Cela s'est fait sans aucune discussion.

Nous sommes loin de l'idée que je me fais de ce que nous avons à faire ensemble.

Nous avons fait un gros travail dans le mandat précédent, et je regrette que les maires avec lesquels nous avons travaillé aient été vendredi dernier silencieux. J'ai pour ma part toujours été respectueux de chacun. J'aurais aimé que les élus avec lesquels j'avais travaillé sortent un peu du rang.

En matière de transport, les communes ont été desservies et les élus ont été associés.

Aussi bien quand il s'est agi d'avancer la desserte de la commune de la Ferrière, de donner de vrais moyens au transport à la demande dans nos communes plus petites ou plus éloignées, d'améliorer la desserte en transport scolaire, de proposer des arbitrages favorables pour des demandes individuelles ou revoir des décisions quand les maires ont su en bureau apporter des éléments. Ou encore de prévoir à la piscine de Saint Florent la future desserte par bus ou y prendre en compte les besoins en liaisons douces.

J'aimerais que les maires puissent s'en rappeler et le cas échéant en témoigner.

Ce n'est pas une bonne décision pour la bonne continuité de notre politique transport, des relations de travail ont été mises en place avec notre délégataire, nous aurons à préparer la future DSP, ce sont des élus qui ne connaissent pas ce dossier qui vont avoir à le conduire, ce n'est pas une bonne décision pour notre agglomération et pour notre politique transport.

Nous avons désigné nos représentants au sein des commissions, nous siégerons, mais sans satisfaction sur une seconde présidence, nous nous abstiendrons.

Nous voterons pour la composition de la Commission d'Appel d'Offres, la Commission de Délégation de Service Public et la Commission Consultative pour les procédures d'aménagement, où nous sommes proportionnellement représentés. Nous avons fait connaître nos candidats.

Pour la CCSPL, nous demandons un poste supplémentaire de délégué (Jacques Peroys + Philippe Gaboriau).

Pour la Commission Intercommunale d'Accessibilité, nous demandons également un poste supplémentaire (Philippe Gaboriau + Jany Guéret).

Nous ne disposons pas de représentant à la Scène Nationale, qui comprend 6 délégués. Nous demandons que M. Jany Guéret puisse y siéger.

Enfin, nous souhaitons que la composition de la Commission d'Admission Unique pour les structures petite enfance soit modifiée, et que les communes disposant d'un accueil collectif régulier y soient représentées. C'était le cas auparavant, puisque la Ferrière, Venansault, Mouilleron et les Clouzeaux y étaient représentées, il n'était pas alors question, vous le voyez, ni de majorité, ni de minorité.

Je le redis, c'est une grave erreur de politiser notre projet intercommunal.

Dans un contexte de bonne et sage gouvernance, M. Le Président, toutes ces discussions auraient dû avoir lieu en bureau. Cela n'a pas été le cas, et nous le déplorons.

C'est un bien mauvais début pour ce mandat, et pour votre présidence.

Je répète que c'est à vous qu'il convient de ramener notre intercommunalité dans la voie que vous êtes en train de lui faire quitter. »

Après les interventions, le Président annonce l'ordre du jour et désigne un secrétaire de séance : Philippe DARNICHE.

Le Président donne la lecture des propositions des présidences et vice-présidences des commissions de La Roche-sur-Yon Agglomération

1/ Communication	Président	Philippe PORTÉ
	Vice-Présidente	Marlène GUILLEMAND
2/ Déchets-Cadre de Vie-Air-Bruit	Présidente	Anne AUBIN SICARD
	Vice-Président	Jany GUERET
	Vice-Président	Bruno DREILLARD
3/ Finances-Sécurité civile-Personnel	Président	Philippe DARNICHE
	Vice-Présidente	Sylvie DURAND
4/ Equipements sportifs	Président	Jean-Louis BATIOU
	Vice-Président	Sébastien ALLAIN
5/ Economie-Innovation-Nouvelles technologies-Enseignement supérieur	Président	Michel FERRÉ
	Vice-Président	Yves AUVINET
	Vice-Présidente	Nathalie GOSELIN
	Vice-Présidente	Françoise RAYNAUD
6/ Transport-Mobilité-Déplacement Durable	Président	Laurent FAVREAU
	Vice-Présidente	Anne AUBIN-SICARD
	Vice-Président	Bernard QUENAU
7/ Aménagement rural-Eau-Assainissement	Président	Gérard RIVOISY
	Vice-Président	Philippe GABORIAU
8/ Tourisme-Equipements touristiques et culturels	Président	Yannick DAVID
	Vice-Président	Jacques BESSEAU
	Vice-Président	Nathalie BRUNAUD-SEGUIN
9/ Aménagement du territoire	Président	Jacques PEROYS
	Vice-Président	Jean-Marie CHABOT
10/ Solidarités-Petite Enfance	Présidence	Anne-Sophie FAGOT
	Vice-Présidence	Bernadette BARRÉ-IDIER
11/ Habitat-Equipements publics-Patrimoine	Président	Malik ABDALLAH
	Vice-Président	Luc GUYAU

## **POINT 1 – COMPOSITION DES COMMISSIONS**

Le Conseil d'Agglomération peut former des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres. Ces commissions peuvent être créées à tout moment au cours du mandat.

L'article L. 5211-40-1 du CGCT prévoit en outre que *lorsqu'un « EPCI à fiscalité propre forme une commission dans les conditions prévues à l'article L. 2121-22, il peut prévoir la participation de conseillers municipaux des communes membres de cet établissement selon les modalités qu'il détermine »* :

- l'ouverture aux conseillers municipaux est donc une simple possibilité
- si cette possibilité est retenue, il appartient au conseil communautaire de prévoir cette participation et d'en régler les modalités de désignation qui seront reprises au sein du règlement intérieur. A cette fin, il est proposé que le conseil d'agglomération fixe le nombre de conseillers communaux au sein des commissions communautaires, leur désignation relevant de chaque conseil municipal

- la présence des conseillers municipaux au sein des commissions communautaires est qualifiée de « participation » qui suppose l'absence de voix délibérative lorsque la commission doit émettre un avis.

Les commissions thématiques sont convoquées par le président de la communauté, qui en est le président de droit.

Au vu de ces éléments, il est proposé de créer :

→ 11 commissions thématiques :

- Commission 1 : Communication
- Commission 2 : Transport Mobilité Déplacements Durables
- Commission 3 : Déchets – Cadre de Vie – Air – Bruit
- Commission 4 : Finances – Sécurité Civile – Personnel
- Commission 5 : Equipements sportifs
- Commission 6 : Economie – Innovation – Nouvelles technologies – Enseignement Supérieur
- Commission 7 : Aménagement Rural – Eau – Assainissement
- Commission 8 : Tourisme - Equipements Touristiques et Culturels
- Commission 9 : Aménagement du Territoire
- Commission 10 : Commission Solidarités – Petite Enfance
- Commission 11 : Habitat – Equipements Publics – Patrimoine

→ des commissions composées d'un représentant par commune (hors Président et Vice-présidents de commissions) : 1 titulaire + 1 suppléant par commune ; 2 titulaires et 2 suppléants pour La Roche sur Yon soit au total : 16 titulaires + 16 suppléants par commission, auxquels s'ajoutent le président et la commission et le ou les vice-président(s).

→ des commissions composées de 16 conseillers communautaires et 14 conseillers municipaux ; avec la proportionnelle suivante : 21 pour la majorité et 11 pour la minorité.

**Les représentants des communes seront désignés dans leur commune par les conseils municipaux et validé le 27 mai au Conseil d'Agglomération.**

**Le Conseil d'agglomération est appelé à se prononcer à main levée pour fixer le nombre de commissions, leur appellation et le nombre de membres la composant.**

#### **Intervention de Joël Soulard**

*Avant le vote Joël Soulard demande une précision sur la délibération. « J'ai bien compris que la composition des commissions dans le premier paragraphe concerne les conseillers municipaux non communautaires et le dernier paragraphe représente l'ensemble de la composition des commissions. Vous avez dit que chacun dans chaque municipalité déciderait des représentations dans les commissions je pense que cela concerne les élus qui ne sont pas communautaires ?*

*Par contre pour la répartition des conseillers communautaires peut-on savoir comment ça se passera ?*

*« Le Président indique que c'est dans chaque Commune que la désignation sera faite ».*

*Monsieur Soulard indique qu'avant les élus étaient représentants de la commune nommés par le Conseil Municipal. Actuellement, tous les conseillers communautaires sont élus par les citoyens membres du Conseil d'Agglomération, sans référence au conseil municipal puisqu'il y a double élection dans ce scrutin. La répartition des conseillers communautaires doit se faire au sein de l'Agglomération.*

*M. Auvinet répond que c'est ce qui se fera, les élus communautaires dans chaque commune choisissent leur commission, que ça revient au même.*

*M. Soulard souhaite savoir comment l'on va désigner les élus dans les commissions, notamment à La*

*Roche-sur-Yon car si ça revient au même pour toutes les communes, c'est plus compliqué pour la Roche sur Yon et il n'accepte pas que ce soit le Conseil Municipal qui décide de la représentation dans les commissions des élus communautaires.*

*Il pose aussi la question de la représentation de chaque élu dans les commissions : chaque commission est composée de 16 élus communautaires et de 14 élus municipaux, comme il y a 11 commissions nous devons siéger plusieurs fois mais où et dans combien de commissions ?*

*Par ailleurs, il trouve surprenant que le Président ait donné la liste des Présidents et vice-présidents avant le vote sur la composition des commissions. »*

*Le Président indique que c'est par rapidité et s'excuse sur ce point.*

*Le Président indique également pour répondre à Monsieur Soulard que c'est plus simple que la répartition des conseillers communautaires soit vue au sein du Conseil municipal. »*

**Le vote a lieu à main levée.**

**Le conseil d'agglomération se prononce favorablement avec 42 voix pour et 4 abstentions pour décider :**

- *d'approuver l'élection à main levée des membres de chaque commission*
- *d'approuver la constitution des 11 commissions thématiques*

N° commission	Compétence
▪ Commission 1	▪ Communication
▪ Commission 2	▪ Déchets – Cadre de Vie – Air – Bruit
▪ Commission 3	▪ Finances – Sécurité Civile – Personnel
▪ Commission 4	▪ Equipements sportifs
▪ Commission 5	▪ Economie – Innovation – Nouvelles technologies – Enseignement Supérieur
▪ Commission 6	▪ Transport Mobilité Déplacement Durable
▪ Commission 7	▪ Aménagement Rural – Eau – Assainissement
▪ Commission 8	▪ Tourisme - Equipements Touristiques et Culturels
▪ Commission 9	▪ Aménagement du Territoire
▪ Commission 10	▪ Commission Solidarités – Petite Enfance
▪ Commission 11	▪ Habitat – Equipements Publics - Patrimoine

- *d'approuver les modalités de répartition au sein de ces commissions :*
  - *16 membres titulaires et 16 membres suppléants représentant 1 par commune et 2 pour La Roche sur Yon*
  - *un président et un vice président de commission*
  - *une représentation des élus municipaux à concurrence de 7 membres titulaires et 7 membres suppléants dans chaque commission*
  - *un respect du principe de la règle de la proportionnelle entre les groupes à hauteur de 21/11 par commission.*

## **POINT 2 – Commission d'Appel d'Offres - composition**

Le code des marchés publics prévoit en son article 22 qu'une commission d'appel d'offres (CAO) doit être constituée au sein des collectivités territoriales et leurs établissements publics locaux.

« Lorsqu'il s'agit d'un établissement public de coopération intercommunale (...), le président de cet établissement (...) ou son représentant, président, et un nombre de membres égal à celui prévu pour la composition de la commission de la collectivité au nombre d'habitants le plus élevé, élus, en son sein, par l'assemblée délibérante de l'établissement (...). Toutefois, si ce nombre ne peut être atteint, la commission est composée au minimum d'un président et de deux membres élus par l'assemblée délibérante de l'établissement (...).

La commission d'appel d'offres de La Roche-sur-Yon Agglomération est composée conformément au

paragraphe 3 de ce même article de 5 membres titulaires et de 5 membres suppléants.

L'élection des membres titulaires et des suppléants a lieu sur la même liste, sans panachage ni vote préférentiel. Les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir.

En cas d'égalité des restes, le siège revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages. Si les listes en cause ont également recueilli le même nombre de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être proclamés élus.

Pour mémoire, il est pourvu au remplacement d'un membre titulaire de la commission d'appel d'offres par le suppléant inscrit sur la même liste et venant immédiatement après le dernier titulaire élu de ladite liste. Le remplacement du suppléant, ainsi devenu membre titulaire, est assuré par le candidat inscrit sur la même liste, immédiatement après ce dernier.

Il est procédé au renouvellement intégral de la commission d'appel d'offres lorsqu'une liste se trouve dans l'impossibilité de pourvoir, dans les conditions telles que prévues à l'alinéa précédent, au remplacement des membres titulaires auxquels elle a droit.

Le président de l'établissement public de coopération intercommunale est le président de droit. Il peut déléguer cette fonction.

Tous les membres ont voix délibérative. En cas de partage égal des voix, le président a voix prépondérante.

Monsieur le Président présente la liste des membres de la commission d'appel d'offres :

Président : Luc BOUARD (titulaire) Luc GUYAU (suppléant)	
Membres Titulaires	Membres Suppléants
1 – Philippe DARNICHE	1 – Yves AUVINET
2 – Sylvie DURAND	2 – Malik Abdallah
3 – Michel FERRE	3 – Franck POTHIER
4 – Gérard RIVOISY	4 – Jean-Marie CHABOT
5 – Jany GUERET	5 – Philippe GABORIAU

Il est constitué un bureau de vote : Le Président, Luc BOUARD, le secrétaire Yves AUVINET et deux assesseurs : Anne AUBIN-SICARD et Jean-Louis BATIOU.

Il est procédé ensuite à l'élection de cette commission au scrutin secret.

*Après en avoir délibéré, suite au vote, le Conseil d'agglomération, avec 41 VOIX POUR ET 5 BLANCS, élit comme membres de la Commission d'Appel d'Offres, les membres suivants :*

Président	
M. Luc BOUARD (ou son représentant qui sera désigné par arrêté)	
Membres titulaires	Membres suppléants
1 – Philippe DARNICHE	1 – Yves AUVINET
2 – Sylvie DURAND	2 – Malik Abdallah
3 – Michel FERRE	3 – Franck POTHIER
4 – Gérard RIVOISY	4 – Jean-Marie CHABOT
5 – Jany GUERET	5 – Philippe GABORIAU



## **POINT 3 – Commission de Délégation de Service Public - composition**

La Roche-sur-Yon Agglomération dispose de plusieurs délégations de service public pour la gestion du transport public urbain et la gestion des services publics d'assainissement collectif de plusieurs de ses communes.

Le rôle de cette commission consiste à rendre un avis lors de la création de nouvelles délégations de service public, lors de leur renouvellement, lors de leurs modifications.

Il convient d'ajouter que la délégation de service public de transports urbains vient à échéance dès le 31 décembre 2016 puis les délégations assainissement de La Ferrière et Dompierre-sur-Yon en 2017.

Au vu de ces missions de cette commission, il est proposé de la constituer dès à présent pour toute la durée du mandat.

Cette commission est composée comme suit :

- Le Président ou son représentant (désigné par arrêté), président de la commission
- 5 membres titulaires et 5 membres suppléants élus à la représentation proportionnelle au plus fort reste au sein du Conseil d'Agglomération
- le comptable public et un représentant du ministre chargé de la concurrence siègent également à la commission avec voix consultative.

Un ou plusieurs agents de la collectivité, désignés par le Président, peuvent participer à la commission avec voix consultative.

Il est procédé à l'élection de cette commission au sein de la Communauté d'Agglomération au scrutin proportionnel au plus fort reste.

Monsieur le Président présente la liste des membres de la commission de DSP :

Président : Luc BOUARD (titulaire) Luc GUYAU (suppléant)	
Membres Titulaires	Membres Suppléants
1 – Anne AUBIN-SICARD	1 – Françoise RAYNAUD
2 – Laurent FAVREAU	2 – Pierre CASSARD
3 – Bernard QUENAULT	3 – Patrick DURAND
4 – Jean-Louis BATIOT	4 – Bruno DREILLARD
5 – Philippe GABORIAU	5 – Jany GUERET

Il est procédé à l'élection de cette commission au scrutin secret.

***Après en avoir délibéré, suite au vote, le Conseil d'agglomération, avec 39 VOIX POUR ET 7 BLANCS, élit comme membres de la Commission de délégation de service public, les membres suivants :***

Président	
M. Luc BOUARD (titulaire) (ou son représentant qui sera désigné par arrêté)	
Membres titulaires	Membres suppléants
1 – Anne AUBIN-SICARD	1 – Françoise RAYNAUD
2 – Laurent FAVREAU	2 – Pierre CASSARD
3 – Bernard QUENAULT	3 – Patrick DURAND
4 – Jean-Louis BATIOU	4 – Bruno DREILLARD
5 – Philippe GABORIAU	5 – Jany GUERET

## **POINT 4 – Commission Consultative dans le cadre des procédures d’attribution des concessions d’aménagement - composition**

La Roche sur Yon Agglomération dispose de plusieurs zones d’activités gérées en mode concession par Oryon et Vendée Expansion.

De nouvelles zones d’activités sont déjà créées ou en cours de création et exigent pour chaque opération une réflexion sur le mode choisi, concessif ou en régie.

Afin d’anticiper toute décision en la matière et conformément à l’obligation de mise en concurrence préalable à l’attribution d’une concession d’aménagement, il est souhaitable de disposer d’une commission dédiée qui puisse apprécier la valeur des offres des candidats dans l’hypothèse du choix de gestion en concession.

A cette fin, le code de l’urbanisme prévoit en son article R. 300-9 qui dispose que « *lorsque le concédant est une collectivité territoriale ou un groupement de collectivités territoriales, l’organe délibérant désigne en son sein à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne les membres composant la commission chargée d’émettre un avis sur les propositions reçues, préalablement à l’engagement des discussions mentionnées à l’article R. 308. Il désigne la personne habilitée à engager ces discussions et à signer la convention. Cette personne peut recueillir l’avis de la commission à tout moment de la procédure.*

***L’organe délibérant choisit le concessionnaire, sur proposition de la personne habilitée à mener les discussions et à signer la convention et au vu de l’avis ou des avis émis par la commission ».***

**Il est proposé de fixer la composition de la future commission à 5 membres, c’est-à-dire 5 titulaires et suppléants, la présidence étant assurée de droit par le président de l’agglomération ou son représentant. Les membres sont élus au scrutin à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne.**

Monsieur le Président présente la liste des membres de cette commission :

Président : Luc BOUARD (titulaire) Luc GUYAU (suppléant)	
Membres Titulaires	Membres Suppléants
1 – Yves AUVINET	1 – David BELY
2 – Michel FERRE	2 – Malik ABDALLAH
3 – Nathalie GOSSELIN	3 – Françoise RAYNAUD
4 – Marlène GUILLEMAND	4 – Mireille PIVETEAU
5 – Jacques PEROYS	5 – Philippe GABORIAU

**Il est procédé à l’élection de cette commission au scrutin secret.**

*Après en avoir délibéré, suite au vote, le Conseil d'Agglomération, avec 41 VOIX POUR et 5 BLANCS, élit comme membres de la Commission Consultative dans le cadre des procédures d'attribution des concessions d'aménagement, les membres suivants :*

Président : Luc BOUARD (titulaire) (ou son représentant qui sera désigné par arrêté)	
Membres Titulaires	Membres Suppléants
1 – Yves AUVINET	1 – David BELY
2 – Michel FERRE	2 – Malik ABDALLAH
3 – Nathalie GOSSELIN	3 – Françoise RAYNAUD
4 – Marlène GUILLEMAND	4 – Mireille PIVETEAU
5 – Jacques PEROYS	5 – Philippe GABORIAU

## **POINT 5 – Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)**

### **a) - composition**

Conformément à l'article L. 1413-1 du code général des collectivités territoriales, les établissements publics de coopération intercommunale de plus de 50 000 habitants ont l'obligation de créer une commission consultative des services publics locaux pour l'ensemble des services publics qu'ils confient à un tiers par convention de délégation de service public ou qu'ils exploitent en régie dotée de l'autonomie financière.

Cette commission, présidée le président de l'organe délibérant, ou son représentant, comprend des membres de l'assemblée délibérante ou de l'organe délibérant, désignés dans le respect du principe de la représentation proportionnelle, et des représentants d'associations locales, nommés par l'assemblée délibérante ou l'organe délibérant.

Pour mémoire, son rôle consiste :

- 1) à examiner chaque année :
  - Le rapport établi par chaque délégataire de service public ;
  - Les rapports sur le prix et la qualité du service public d'eau potable, sur les services d'assainissement et sur les services de collecte, d'évacuation ou de traitement des ordures ménagères
  - Un bilan d'activités des services exploités en régie dotée de l'autonomie financière ;
  - Le rapport établi par le cocontractant d'un contrat de partenariat.
  
- 2) à être consultée pour avis par l'assemblée délibérante ou par l'organe délibérant sur :
  - Tout projet de délégation de service public, avant que l'assemblée délibérante ou l'organe délibérant se prononce sur l'attribution ;
  - Tout projet de création d'une régie dotée de l'autonomie financière, avant la décision portant création de la régie ;
  - Tout projet de partenariat avant que l'assemblée délibérante ou l'organe délibérant ne se prononce ;
  - Tout projet de participation du service de l'eau ou de l'assainissement à un programme de recherche et de développement, avant la décision d'y engager le service.

Au sein de La Roche sur-Yon Agglomération, il est proposé de retenir la composition suivante :

#### **9 délégués communautaires**

Président : Luc BOUARD		
1. Michel FERRÉ	2. Jacques PEROYS	3. Anne AUBIN-SICARD
4. Malik ABDALLAH	5. Laurent FAVREAU	6. Gérard RIVOISY
7. Jean-Louis BATIOU	8. Yannick DAVID	9. Philippe PORTÉ

**8 représentants du monde associatif répartis comme suit :**

- 3 issus d'Associations de protection de l'environnement
- 2 issus d'Associations de défense des consommateurs
- 2 issus d'Associations de promotion des transports collectifs et des modes de déplacements doux
- 1 issu d'une Association de promotion de l'économie

soit :

- Association "La Facture d'eau est imbuvable"
- Association Compost Citoyen
- Association de Défense pour l'Environnement en Vendée
- UFC 85 QUE CHOISIR
- CLCV
- Association Armaguidon
- Association des Usagers des Transports de la Vendée
- Entreprises en Pays Yonnais

**Il est proposé un vote à main levée, mais cette proposition n'ayant pas requis l'unanimité, Il est procédé à l'élection de cette commission au scrutin secret.**

**Après en avoir délibéré, suite au vote, le Conseil d'Agglomération, avec 36 VOIX Pour et 10 BLANCS, élit comme membres de la CCSPL les membres suivants :**

Président : Luc BOUARD		
1. Michel FERRÉ	2. Jacques PEROYS	3. Anne AUBIN-SICARD
4. Malik ABDALLAH	5. Laurent FAVREAU	6. Gérard RIVOISY
7. Jean-Louis BATIOU	8. Yannick DAVID	9. Philippe PORTÉ

et approuve la désignation des 8 représentants d'associations mentionnés ci-dessus.

**b) – Adoption du règlement intérieur de la Commission Consultative des Services Publics Locaux**

Il est proposé au Conseil d'Agglomération d'adopter le règlement de la CCSPL (ci-joint)

Il est procédé au vote à main levée.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité le règlement intérieur de la Commission Consultative des Services Publics Locaux.

**6) Commission intercommunale des personnes handicapées (CIAPH)**

**a) composition**

L'article L. 2143-3 du code général des collectivités territoriales prévoit que la création d'une commission intercommunale pour l'accessibilité aux personnes handicapées est obligatoire pour les établissements publics de coopération intercommunale compétents en matière de transports ou d'aménagement de l'espace, dès lors qu'ils regroupent 5 000 habitants et plus. Elle est alors présidée par le président de cet établissement. Elle exerce ses missions dans la limite des compétences transférées au groupement.

A ce titre, elle assure les missions suivantes au sein de l'agglomération :

- 1) Une mission réglementaire : elle dresse le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant et des transports. Elle établit un rapport annuel présenté en conseil municipal et fait toutes propositions utiles de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant ;
- 2) Une mission participative : elle est associée à la réflexion sur l'amélioration de l'accessibilité notamment en matière de transport

Au sein de La Roche-sur-Yon Agglomération, il est proposé de retenir la composition suivante :

### 9 délégués communautaires

Président : Luc BOUARD		
1. Geneviève POIRIER-COUTANSAIS	2. Patricia LEJEUNE	3. Bernadette BARRE-IDIER
4. Philippe GABORIAU	5. Yannick DAVID	6. Jean-Louis BATIOT
7. Isabelle HERISSET	8. Jacky GODARD	9. Stéphanie MARTINEAU

### 9 représentants d'associations de personnes à mobilité réduite

- Association des Paralysés de France
- Fédération des Malades et Handicapés
- Association Départementale des Amis et Parents d'Enfants Déficients Auditifs
- Association Valentin Haüy
- A pied à pattes
- Comité Départemental Handisport de Vendée
- ARIA 85
- Association Le bout du tunnel Groupe d'Entraide Mutuelle
- Auxiliaires des aveugles

Madame MARTINEAU, déléguée communautaire, demande à être remplacée au sein de cette commission par Pierre CASSARD. Il est donc proposé de modifier la liste en ce sens.

Il est proposé un vote à main levée, la composition respectant le principe de la représentation proportionnelle. Cette proposition n'ayant pas requis l'unanimité, Il est procédé à l'élection de cette commission au scrutin secret.

#### Résultats du vote :

- Liste 1 : 35 voix pour

Président : Luc BOUARD		
1. Geneviève POIRIER-COUTANSAIS	2. Patricia LEJEUNE	3. Bernadette BARRE-IDIER
4. Philippe GABORIAU	5. Yannick DAVID	6. Jean-Louis BATIOT
7. Isabelle HERISSET	8. Jacky GODARD	9. Pierre CASSARD

- 1 voix pour liste suivante non présentée au vote

Président : Luc BOUARD		
1. Geneviève POIRIER-COUTANSAIS	2. Patricia LEJEUNE	3. Bernadette BARRE-IDIER
4. Philippe GABORIAU	5. Yannick DAVID	6. Jean-Louis BATIOT
7. Isabelle HERISSET	8. Jacky GODARD	9. Stéphanie MARTINEAU

Après en avoir délibéré, suite au vote, le Conseil d'Agglomération, avec 35 VOIX POUR et 10 BLANCS et 1 NUL, élit comme membres de la CIAPH les membres de la liste 1 pour les délégués communautaires et approuve la désignation des 9 représentants d'associations représentant les personnes handicapées selon la liste mentionnée ci-dessus.

## **b) Adoption du règlement intérieur de la Commission Intercommunale des Personnes Handicapées**

Il est proposé au conseil d'agglomération d'adopter le règlement de la CIAPH (ci-joint).  
Il est procédé un vote à main levée.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité le règlement particulier de la Commission Intercommunale des Personnes Handicapées.

## **POINT 2 – DELEGATIONS AU PRESIDENT ET AU BUREAU**

L'article L.5211-10 du code général des collectivités territoriales (extrait reproduit ci-dessous) offre une souplesse de gestion au travers la délégation des compétences du conseil d'agglomération au Président et au Bureau.

*(...) Le président, les vice-présidents ayant reçu délégation ou le bureau dans son ensemble peuvent recevoir délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant à l'exception :*

*1° Du vote du budget, de l'institution et de la fixation des taux ou tarifs des taxes ou redevances ;*

*2° De l'approbation du compte administratif ;*

*3° Des dispositions à caractère budgétaire prises par un établissement public de coopération intercommunale à la suite d'une mise en demeure intervenue en application de l'article L.1612-5 ;*

*4° Des décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée de l'établissement public de coopération intercommunale ;*

*5° De l'adhésion de l'établissement à un établissement public ;*

*6° De la délégation de la gestion d'un service public ;*

*7° Des dispositions portant orientation en matière d'aménagement de l'espace communautaire, d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire et de politique de la ville.*

*Lors de chaque réunion de l'organe délibérant, le président rend compte des travaux du bureau et des attributions exercées par délégation de l'organe délibérant.*

*Les délégations relatives à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couverture des risques de taux et de change, consenties en application du présent article prennent fin dès l'ouverture de la campagne électorale pour le renouvellement général des conseils municipaux*

Il est proposé au conseil d'agglomération de déléguer au Président et au Bureau les compétences listées dans l'annexe jointe à la présente.

Il est en outre proposé au conseil d'agglomération d'autoriser les vice-présidents à signer les actes administratifs adoptés sur le fondement des délégations de pouvoir accordés au Président et au Bureau dans les conditions de l'article L. 2122-23 (par renvoi de l'article L. 5211-2 du même code) :

*Sauf disposition contraire dans la délibération portant délégation, les décisions prises en application de celle-ci peuvent être signées par un adjoint (vice-président) ou un conseiller municipal (conseiller communautaire) agissant par délégation du maire (du président) dans les conditions fixées à l'article L.2122-18 (...).*

Il est donc proposé des délégations de pouvoir au Président et au Bureau afin de permettre une plus grande fluidité et réactivité dans la gestion quotidienne des dossiers (cf. tableau joint).

Il est proposé un vote à main levée.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Agglomération approuve à l'unanimité les délégations de pouvoirs au Président et au Bureau, conformément à l'annexe jointe et autorise les vice-présidents, selon l'ordre du tableau à signer les actes administratifs adoptés sur le fondement des délégations de pouvoir accordées au Président et au Bureau dans les conditions prévues par l'article L.2122-23 du CGCT.

## POINT 3 – INDEMNITES DES ELUS

En application des dispositions des articles L.5211-12, L.5216-4 et R.5216-1 du code général des collectivités territoriales, une indemnité de fonction peut être attribuée au Président et aux vice-présidents.

Cette indemnité est assise sur l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique.

Pour le Président, le taux maximum est fixé à 110 % de l'indice brut terminal, soit 4 181,62 €.

Pour les vice-présidents, ce taux maximum est fixé à 44 % de ce même indice, soit 1 672,65 €.

L'enveloppe mensuelle (1 président et 10 vice-présidents) est de 20 908,12 €.

Le montant total des indemnités versées ne peut pas excéder celui de l'enveloppe indemnitaire globale correspondant aux indemnités maximales de fonction de président et celles de vice-présidents. Concernant ces derniers, le nombre à retenir afin de définir l'enveloppe s'appuie sur la règle de droit commun (10 membres) et non sur la règle dérogatoire retenue lors du conseil d'agglomération du 18 avril 2014 (13 membres).

**Il est proposé de retenir le montant des indemnités visées ci-dessous, correspondant au niveau d'indemnités versées lors du précédent mandat.**

Indemnités	Montant maximum de l'indemnité IB 1015	Montant indemnité mensuelle retenu
Président	4 181,62 €	1 285,71 €
Vice-présidents	1 672,65 €	627,34 €
Autres membres du bureau	1 672,65 €	627,34 €

**Il est proposé un vote à main levée.**

**Après en avoir délibéré, le Conseil d'Agglomération décide, avec 45 VOIX POUR et 1 ABSTENTION, d'approuver le principe d'attribution d'une indemnité de fonction au Président, aux vice-présidents et aux membres du bureau selon les montants indiqués ci-dessus, à compter de la date d'installation du Conseil d'Agglomération soit le 18 avril 2014.**

## POINT 4 – REPRESENTATION DE L'AGGLOMERATION DANS DIVERS ORGANISMES

Il est proposé au conseil d'agglomération de désigner les représentants de l'Agglomération au sein de divers organismes partenaires.

S'agissant du mode de désignation, il convient de distinguer les syndicats mixtes fermés des autres organismes :

→ Syndicat mixte fermé (article L.5211-7 du CGCT) :

Les délégués sont élus par l'organe délibérant de l'EPCI, au scrutin secret à la majorité absolue.

Si, après deux tours, aucun candidat n'a obtenu la majorité, le troisième tour a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

### Désignation des représentants au sein du Pays Yon et Vie

La Roche sur Yon Agglomération est membre du Pays Yon et Vie et, à ce titre, suite au renouvellement général des conseillers intercommunaux, il convient de désigner 35 nouveaux membres conformément à ses statuts.

La répartition de ces 35 membres s'établit comme suit :

- représentants de la ville de La Roche sur Yon = 20
- maires des communes membres de l'agglomération = 15

S'agissant d'un syndicat mixte fermé, ces délégués sont nécessairement élus par les assemblées délibérantes des établissements publics de coopération intercommunale, conformément aux textes législatifs et réglementaires en vigueur.

Le choix des représentants de La Roche sur Yon Agglomération peut porter soit sur un élu communautaire, soit un élu municipal d'une commune membre de la communauté.

### **Avant le vote, Monsieur Guy Batiot interroge le Président**

*« S'agissant d'un vote par liste, il souhaite savoir ce qui a présidé au choix des 3 élus de l'opposition de La Roche-sur-Yon en bas de la liste. Il indique qu'il aurait été souhaitable qu'ils puissent en parler avant pour connaître ceux qui sont désignés pour La Roche sur Yon.*

*Le président indique que les 3 représentants de la Roche-sur-Yon ont été désignés dans l'ordre de la liste des élus.*

*M. Batiot indique qu'il aurait souhaité qu'une discussion ait eu lieu avant.*

*Le Président prend acte. »*

### **Vote à bulletin secret, scrutin secret uninominal à 3 tours**

#### Proposition des membres ci-dessous

Jany GUERET  
Bruno DREILLARD  
Yannick DAVID  
Jacques PEROYS  
Philippe GABORIAU  
Yves AUVINET  
Jean-Marie CHABOT  
Marlène GUILLEMAND  
Philippe DARNICHE  
Gérard RIVOISY  
Jean-Louis BATIOU  
Bernadette BARRE IDIER  
Luc GUYAU  
Laurent FAVREAU  
Luc Bouard  
Anne AUBIN SICARD  
Michel FERRE  
Nathalie BRUNAUD-SEGUIN  
Philippe PORTE  
Anne-Sophie FAGOT  
Malik ABDALLAH  
Françoise RAYNAUD  
Bernard QUENAULT  
Sylvie DURAND  
Jacques BESSEAU  
Geneviève POIRIER-COUTANSAIS  
Patrick DURAND  
Nathalie GOSSELIN  
Sébastien ALLAIN  
Anne-Cécile STAUB  
Franck POTHIER  
Patricia LEJEUNE  
Pierre REGNAULT  
Caroline FOUNINI  
Joël SOULARD

***Après en avoir délibéré, suite au vote, le Conseil d'Agglomération élit chaque candidat au scrutin uninominal au sein du Syndicat Mixte du Pays Yon et Vie selon la liste ci-dessus. Chaque candidat a obtenu 41 VOIX POUR et 5 BLANCS.***



## **Désignation des représentants au sein de TRIVALIS**

La Roche sur Yon Agglomération a confié la gestion de la compétence traitement des déchets au syndicat mixte TRIVALIS.

A cette fin, la communauté de communes du Pays Yonnais puis La Roche sur Yon Agglomération est devenue membre du Syndicat Mixte Départemental d'Etudes et de Traitement des Déchets Ménagers et Assimilés de la Vendée.

TRIVALIS est administré par un organe délibérant, le comité syndical, constitué des délégués des établissements publics de coopération intercommunale, des syndicats mixtes, et de la commune, membres.

Conformément aux articles L. 5217-1 et suivants du code général des collectivités territoriales et suite au renouvellement général des conseils intercommunaux, il appartient à chaque membre de procéder à l'élection de ses délégués pour siéger au comité syndical, qui est l'organe délibérant de TRIVALIS.

S'agissant d'un syndicat mixte fermé, ces délégués sont nécessairement élus par les assemblées délibérantes des établissements publics de coopération intercommunale, des syndicats mixtes, et de la commune, membres, conformément aux textes législatifs et réglementaires en vigueur.

Par conséquent, au vu des statuts de Trivalis, il convient de désigner au sein du comité syndical :

- 7 délégués titulaires
- 7 délégués suppléants appelés à siéger avec voix délibérative en cas d'empêchement du ou des délégués titulaires,

Le choix des représentants de La Roche sur Yon Agglomération peut porter soit sur un élu communautaire, soit un élu municipal d'une commune membre de la communauté.

**Il est proposé d'élire les candidats suivants au scrutin secret uninominal à 3 tours:**

	Titulaires	Suppléants
1)	Anne AUBIN-SICARD	Anne-Cécile STAUB
2)	Jany GUERET	Franck POTHIER
3)	Luc GUYAU	Jean-Marie CHABOT
4)	Patrick DURAND	Bernard QUENAULT
5)	Patricia LEJEUNE	Jacques GOURAUD
6)	Bruno DREILLARD	Gérard RIVOISY
7)	Bernadette BARRÉ-IDIER	David BELY

**Après en avoir délibéré, suite au vote, le Conseil d'Agglomération élit chaque candidat au scrutin uninominal au sein de TRIVALIS selon la liste ci-dessus. Chaque candidat a obtenu 41 VOIX POUR et 5 BLANCS.**

## **Désignation au sein des 4 Syndicats d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE)**

*La Roche sur Yon Agglomération est membre de syndicats mixtes chargés de l'élaboration des Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) suivants :*

- SAGE Auzance Vertonne
- SAGE du Lay
- SAGE du bassin de la Vie et du Jaunay
- SAGE de Logne, Boulogne, Ognon et Grand Lieu

Il est proposé pour chacun d'entre eux, de procéder à l'élection des représentants de La Roche sur Yon Agglomération conformément à l'article L. 5211-7 du code général des collectivités territoriales.

**S'agissant de syndicats mixtes fermés, il convient recourir au scrutin secret uninominal à la majorité absolue à 3 tours, le 3<sup>ème</sup> tour n'exigeant qu'une majorité relative.**

Propositions des représentants

Sage du Lay

Membres Titulaires	Membres Suppléants
Gérard RIVOISY	Anne AUBIN-SICARD

Sage du Bassin de la Vie du Jaunay

Membres Titulaires	Membres Suppléants
Marlène GUILLEMAND Laurent FAVREAU	Pascal THIBAUT Anne AUBIN-SICARD

Sage du Bassin de la Vertonne et de l'Auzance

Membres Titulaires	Membres Suppléants
Marlène GUILLEMAND Jacques PEROYS Jany GUERET	Bertrand GAZEAU Jacques GOURAUD Catherine LAVILLE

Sage du Bassin de Logne, Boulogne et Grand Lieu

Membres Titulaires	Membres Suppléants
Bernard GRELAUD	Alexis MARTINEAU

*« Gérard Rivoisy s'interroge sur le fait qu'un suppléant est désigné pour le SAGE du Lay, alors qu'au dernier mandat il n'y avait pas de suppléant. Il lui est répondu que la désignation d'un suppléant a été demandée par le syndicat. »*

**Le vote a lieu au scrutin secret uninominal à la majorité absolue.**

**Après en avoir délibéré, suite au vote, le Conseil d'Agglomération élit chaque candidat au scrutin uninominal au sein des 4 Syndicats d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE), selon les listes ci-dessus. Chaque candidat a obtenu 41 VOIX POUR et 5 BLANCS.**

**Désignation des représentants au sein des autres Organismes (y compris syndicats mixtes ouverts) :**

Les dispositions, prévues à l'article L.2121-21 du CGCT, sont applicables aux désignations effectuées par les EPCI par renvoi de l'article L.5211-1 du même code.

Dès lors, le scrutin est secret, sauf décision contraire prise à l'unanimité de l'organe délibérant de l'EPCI membre du syndicat mixte ouvert ou d'un autre organisme. Si aucun des candidats n'a obtenu la majorité absolue après deux tours de scrutin, il est procédé à un troisième tour et l'élection a lieu à la majorité relative ; en cas d'égalité de voix, l'élection est acquise au plus âgé.

Il est proposé au conseil d'agglomération de désigner les représentants de l'agglomération au sein des divers organismes partenaires conformément à la liste ci-dessous, ainsi que les modalités particulières.

Lecture faite par le Président.

<b>SDIS</b>	Luc BOUARD	
-------------	------------	--

## ECONOMIE

	<b>Titulaires NOUVEAU MANDAT</b>	<b>Suppléants NOUVEAU MANDAT</b>
<b>INITIATIVE VENDEE CENTRE OCEAN (ANCIEN ETIC 85)</b>	Michel FERRÉ	
<b>VENDEE EXPANSION</b>	Michel FERRÉ (assemblée générale ordinaire et extraordinaire)	Yves AUVINET (censeur)
	Yves AUVINET (assemblée spéciale)	Michel FERRÉ (censeur)
<b>ORYON</b>	Yves AUVINET (assemblée générale ordinaire ou extraordinaire et conseil d'administration)	
<b>SYNDICAT MIXTE ATLANPOLE</b>	Luc BOUARD	
<b>GIP « AUTOMATISME ET COMPOSITES »</b>	Jacques PEROYS	Nathalie GOSSELIN
<b>GIGALIS</b>	Jacques PEROYS	Nathalie GOSSELIN
<b>OESTV</b> OBSERVATOIRE ECONOMIQUE SOCIAL TERRITORIAL DE LA VENDEE.	Philippe PORTÉ	
<b>SPL REGIONALE DES PAYS DE LA LOIRE</b>	Michel FERRÉ	
<b>COMITE CONSULTATIF REGIONAL DE LA RECHERCHE ET DU DEVELOPPEMENT TECHNOLOGIQUE</b>	Françoise RAYNAUD	
<b>CONFERENCE REGIONALE DE L'ECONOMIE ET DE L'EMPLOI DURABLE (CREED)</b>	Michel FERRE	
<b>CCRANT</b> COMMISSION DE CONCERTATION REGIONALE POUR L'AMENAGEMENT NUMERIQUE DES TERRITOIRES	Nathalie GOSSELIN	

## ENSEIGNEMENT

	Titulaires NOUVEAU MANDAT	Suppléants NOUVEAU MANDAT
<b>SYNDICAT MIXTE DE GESTION DU CENTRE UNIVERSITAIRE</b>	Luc BOUARD Françoise RAYNAUD Philippe DARNICHE	Jean-Louis BATIOU Jacques PEROYS Jean-Marie CHABOT
<b>SYNDICAT MIXTE DE REALISATION DU CENTRE UNIVERSITAIRE</b>	Luc BOUARD Françoise RAYNAUD Philippe DARNICHE	Jean-Louis BATIOU Jacques PEROYS Jean-Marie CHABOT
<b>ASSOCIATION DES VILLES UNIVERSITAIRES DE FRANCE (AVUF)</b>	Luc BOUARD	Françoise RAYNAUD
<b>CONSEIL DE L'INSTITUT UNIVERSITAIRE DE TECHNOLOGIE DE LA ROCHE-SUR-YON</b>	Luc BOUARD	Françoise RAYNAUD
<b>ÉSPÉ (EX-IUFM) DES PAYS DE LA LOIRE)</b>	Anne-Sophie FAGOT	Bernadette BARRE-IDIER
<b>COMITE STRATEGIQUE DU SCHEMA DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION</b>	Luc BOUARD	Françoise RAYNAUD

## EQUIPEMENTS CULTURELS

	NOUVEAU MANDAT
<b>SCENE NATIONALE LE GRAND R</b>	Luc BOUARD Jacques BESSEAU Yannick DAVID Leczinska MORNET Jean-Louis BATIOU Marlène GUILLEMAND

*Jacques PEROYS intervient pour réitérer la demande d'un représentant de la minorité au sein de la Scène Nationale Le Manège.*

*Jacques BESSEAU prend la parole pour indiquer que dans le précédent mandat il n'y avait aucun représentant de l'opposition de La Ville de La Roche sur Yon.*

*Philippe GABORIAU et Jacques PEROYS répondent que l'on n'est pas au Conseil Municipal de La Roche sur-Yon et que dans le précédent mandat toutes les tendances de l'agglomération étaient représentées au sein de la Scène Nationale.*

## ENVIRONNEMENT

	NOUVEAU MANDAT
<b>COMITES LOCAUX D'INFORMATION ET DE CONCERTATION</b>	<p><u>Cavac à Fougeré :</u> Titulaire : Jean-Marie CHABOT Suppléant : Luc GUYAU</p> <p><u>Planète Artifice à Chaillé</u> Titulaire : Bruno DREILLARD Suppléant : Gérard RIVOISY</p>

## HABITAT

	Titulaires NOUVEAU MANDAT	Suppléants NOUVEAU MANDAT
<b>COMMISSION LOCALE D'AMELIORATION DE L'HABITAT</b>	Malik ABDALLAH	Luc GUYAU
<b>ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER</b>	Luc BOUARD	
<b>SA VENDEE LOGEMENT ESH</b>	Malik ABDALLAH	
<b>PDALPD</b> PLAN DEPARTEMENTAL D'ACTION POUR LE LOGEMENT DES PERSONNES DEFAVORISEES	Malik ABDALLAH	
<b>COMMISSION DEPARTEMENTALE CONSULTATIVE DES GENS DU VOYAGE</b>	Luc GUYAU	Malik ABDALLAH Jean-Louis BATIOU
<b>CCAPEX</b> Commission de Coordination des Actions de Prévention des Expulsions Locatives	Geneviève POIRIER-COUTANSAIS	
<b>CRH</b> Comité Régional de l'Habitat	Malik ABDALLAH	

## PETITE ENFANCE

	Nouveau mandat
--	----------------

<b>COMMISSION D'ADMISSION UNIQUE DE LA ROCHE/YON AGGLOMERATON</b>	Anne-Sophie FAGOT Geneviève POIRIER- COUTANSAIS Gisèle SEWERYN
<b>COMITE DE GESTION MULTI ACCUEIL ET CRECHE DU CHS VILLE DE LA ROCHE/YON</b>	Anne-Sophie FAGOT
<b>CONSEIL DES HALTE GARDERIES VILLE DE LA ROCHE/YON</b>	Anne-Sophie FAGOT
<b>CONSEIL DES MULTI-ACCUEILS DE LA ROCHE-SUR-YON</b>	Anne-Sophie FAGOT
<b>COMMISSION DEPARTEMENTALE ENFANCE JEUNESSE VILLE DE LA ROCHE-SUR-YON</b>	Anne-Sophie FAGOT
<b>CONSEIL DU MULTI-ACCUEIL PETIPATAPON</b>	Michelle GRELLIER Catherine LAVILLE Lucette TRICHET
<b>CONSEIL DU MULTI-ACCUEIL ABRICADABRA</b>	Christine RAMBAUD-BOSSARD Françoise FRAPPIER Isabelle MAZOUÉ
<b>CONSEIL DU MULTI-ACCUEIL LES OURSONS</b>	Gisèle SEWERYN
<b>CONSEIL DU MULTI-ACCUEIL LA FARANDOLE</b>	Cécile DREURE
<b>CONSEIL DU MULTI-ACCUEIL CHAPI-CHAPO</b>	David BELY
<b>CONSEIL DU MULTI-ACCUEIL VAL DES P'TITS LOUPS</b>	Stéphanie MARTINEAU
<b>COMITE DE PILOTAGE DES RAM DE LA ROCHE/YON</b>	Anne-Cécile STAUB
<b>COMITE DE PILOTAGE DU RAM SUD</b>	Bernadette BARRÉ-IDIER
<b>COMITE DE PILOTAGE DU RAM EST</b>	Christine RAMBAUD-BOSSARD

<b>COMITE DE PILOTAGE DU RAM OUEST</b>	Stéphanie MARTINEAU
--	---------------------

## SOLIDARITES

	<b>Titulaires Nouveau mandat</b>	<b>Suppléants Nouveau mandat</b>
<b>COMMISSION DEPARTEMENTALE DE L'EMPLOI ET DE L'INSERTION</b>	Françoise RAYNAUD	Yves AUVINET
<b>MISSION LOCALE</b>	Yannick DAVID Françoise RAYNAUD	Isabelle HERISSET Mireille PIVETEAU
<b>C. L. I. ROCHE NORD</b>	Françoise RAYNAUD	Isabelle HERISSET
<b>C. L. I. ROCHE SUD</b>		
<b>MAISON DE L'EMPLOI DE LA ROCHE/YON ET DU CENTRE VENDEE</b>	Luc BOUARD Franck POTHIER Jean-Louis BATIOT	
<b>TABLE STRATEGIQUE MAIA</b>	Geneviève POIRIER-COUTANSAIS	Marlène GUILLEMAND
<b>INSTANCE LOCALE DE GERONTOLOGIE</b>	Geneviève POIRIER-COUTANSAIS	Marlène GUILLEMAND
<b>ASSOCIATION GERONTOPOLE AUTONOMIE LONGEVITE DES PAYS DE LA LOIRE</b>	Geneviève POIRIER-COUTANSAIS	Marlène GUILLEMAND

## TRANSPORTS

	<b>Titulaires NOUVEAU MANDAT</b>	<b>Suppléants NOUVEAU MANDAT</b>
<b>COMITE REGIONAL DES PARTENAIRES (ANCIEN COMITE REGIONAL DES TRANSPORTS)</b>	Laurent FAVREAU	Bernard QUENAULT
<b>GROUPEMENT DES AUTORITES RESPONSABLES DES TRANSPORTS (GART)</b>	Laurent FAVREAU	Luc BOUARD
<b>COMITE DE PILOTAGE DESTINEO</b>	Laurent FAVREAU	

<b>COMITE DE LIGNE</b>	Laurent FAVREAU	
------------------------	-----------------	--

## DIVERS

	NOUVEAU MANDAT
<b>CONSEIL DE SURVEILLANCE DES CENTRES HOSPITALIERS :</b> - CENTRE HOSPITALIER DEPARTEMENTAL - CENTRE HOSPITALIER GEORGES MAZURELLE	Philippe DARNICHE Yannick DAVID
	Philippe DARNICHE Luc BOUARD
<i>Conférence régionale consultative du sport</i>	Sébastien ALLAIN
<i>Géo Vendée</i>	Jacques PEROYS
<i>SPL « Pays de la Loire Environnement et Biodiversité »</i>	Anne AUBIN SICARD Jacques BESSEAU Yannick DAVID
<i>Fonds d'Aménagement Urbain Pays de la Loire</i>	Malik ABDALLAH

### Modalités particulières des représentations :

#### **pour la SEM Vendée Expansion :**

- Autoriser son représentant à exercer, au sein du Conseil d'administration, les fonctions de représentant de l'Assemblée spéciale des collectivités actionnaires non directement représentées au Conseil d'administration ou en tant que censeur.
- Autoriser son représentant au sein de l'Assemblée spéciale à accepter les fonctions qui pourraient lui être proposées par le Conseil d'administration dans le cadre de l'exercice de sa représentation (vice-présidence, membre de comités d'étude, mandat spécial, etc.) ;

#### **pour la SEM ORYON :**

- Autoriser son représentant à porter la candidature de la communauté d'agglomération à la présidence du conseil d'administration de la SAEM ORYON et accepter toute fonction qui pourrait lui être confiée à ce titre, notamment la direction générale de la société,
- Autoriser son représentant à accepter toutes fonctions ainsi que tous mandats spéciaux qui pourraient leur être confiés par le Conseil d'Administration ou par son président.

**Joël Soulard souhaite dire quelques mots, avant le vote, pour s'associer à l'intervention de Jacques Péroys.**



*« Autant je reconnais qu'il y a eu des élections municipales qui ont dégagé des majorités dans les communes et des minorités, donc effectivement quand on arrive à l'agglomération ce sont les communes qui sont représentées. Donc, j'avais parlé dans mon intervention, il y a 8 jours, d'un projet commun qui doit être élaboré entre tous les maires, entre toutes les communes et je regrette un peu à la lecture de toutes ces désignations qu'à chaque fois que nous notions que l'ensemble des communes étaient représentées dans les différentes instances, vous avez quand même montré qu'à chaque fois vous faites l'inverse pour que, dans toutes les représentations, aucune commune dirigée par des majorités de gauche ne puissent s'y retrouver.*

*Je pense que ce n'est pas le lieu ici, à l'Agglomération. Je le redis l'agglomération c'est un projet de territoire qui doit être partagé par l'ensemble des communes et je parle pour les communes dirigées par des majorités de gauche. Je ne parle pas pour nous qui sommes dans la minorité de la Ville de La Roche sur Yon et bien évidemment c'est vous qui représentez la Ville de La Roche-sur-Yon ici.*

*Moi, je ne réclame rien, mais par contre je trouve très surprenant que l'ensemble des communes dirigées par une majorité de gauche se voient exclues d'un certain nombre de représentations. »*

**Le Président propose le vote à main levée pour la désignation des représentants de La Roche-sur-Yon Agglomération au sein des divers organismes partenaires et pour les modalités particulières pour Vendée Expansion et Oryon.**

**Le vote à main levée est décidé à l'unanimité.**

***Le Conseil d'Agglomération approuve avec 37 VOIX POUR, 4 VOIX CONTRE et 5 ABSTENTIONS la désignation des représentants de La Roche-sur-Yon Agglomération au sein des différents organismes et instances partenaires de La Roche-sur-Yon Agglomération conformément à la liste ci-dessus, ainsi que les modalités particulières pour Vendée Expansion et Oryon.***

**Le Président conclut le Conseil en informant les conseillers communautaires que le prochain Bureau de l'Agglomération aura lieu le mardi 13 mai à 18 H et que le prochain Conseil d'Agglomération se tiendra le mardi 27 mai 2014 à 18 heures.**

***Avant la clôture de la séance Laurent FAVREAU demande la parole :***

*« Je voudrais simplement m'exprimer maintenant que je suis élu responsable de la commission transport et réagir à tes propos Philippe (Gaboriau). Peut-être que Je n'étais pas président de la commission transport avant mais je participais quand même à cette commission, donc il me semble que j'ai quelques notions.*

*Je pense que le nouveau mandat a fait apparaître de nouvelles personnes à des nouvelles responsabilités et je pense que tout le monde a le droit à sa chance et tout le monde a le droit d'essayer de relever de nouveaux défis . Pour ma part, j'ai demandé auprès du Président d'avoir cette commission, c'est quelque chose qui m'intéresse et peut-être que tu ne le sais pas mais je me suis occupé pendant pas mal de temps du transport scolaire sur ma commune, donc j'ai quand même quelques notions sur cet aspect là. C'est vraiment quelque chose qui m'intéresse.*

*Les défis j'en ai relevés plus d'un je crois depuis 2008 sur ma commune et ce n'est pas mes collègues conseillers communautaires qui vont me contredire, donc tu m'excuseras mais j'espère que dans ce nouveau mandat là avec mes collègues de la commission qui siègeront, on fera autant de travail voire plus, voire mieux que ce qui a pu être fait car la compétence va surement être appelée à se développer. Donc tu l'as présidée auparavant, aujourd'hui J'en prends la responsabilité et ce n'est pas quelque chose qui m'inquiète. J'ai envie de m'investir sur ce domaine là et je me donnerai à fond aux*

côtés de Luc pour amener des projets, amener des réflexions dont il y aura besoin.

.Je sais que c'est une grosse commission, j'ai envie de m'engager pour l'agglomération, j'ai envie de travailler avec tout le monde, donc je suis prêt et j'assume complètement cette décision. Merci »

#### Intervention de Philippe Gaboriau pour répondre à Laurent Favreau

Laurent tu fais partie des élus avec lesquels nous avons travaillé et effectivement tu étais membre de cette commission, un membre régulier et nous n'avons jamais eu de difficultés à travailler ensemble. Ce que j'ai dit par rapport aux commissions c'est autre chose, nous n'avons qu'une présidence, alors qu'on devrait en avoir deux. Deux, mais cela ne signifie pas que c'était obligatoirement la commission transport.

Ce que je regrette c'est que l'on n'ait pu discuter d'absolument rien avec qui que ce soit, je maintiens que c'est un fonctionnement qui est quand même regrettable et anormal. Voilà ce que j'ai dit, je ne mets en aucune manière en cause ta compétence et si on n'avait pu discuter des choses et si le Président nous avait proposé une vice-présidence de cette commission cela aurait pu tout à fait être envisagé. Mais comme il n'a été possible de discuter de rien et je sens que ça continue on intervient, on pose des questions, on demande des réponses et Monsieur Le Président ne nous donne aucune réponse.

#### Réponse de Monsieur FAVREAU

Je veux seulement réagir à ton propos par lequel tu as dit que les nouveaux élus n'y connaissent rien dans les affaires qui les attendaient. Je suis désolé, je m'y connais quand même un petit peu.

**Le Président précise** « que commenter un vote pendant un vote, fut-il par le Président, c'est anti démocratique et donc je ne l'ai pas fait la dernière fois et je ne le ferai pas non plus lorsqu'il y aura des votes pendant le vote Monsieur Gaboriau. C'est une expression de la démocratie que de laisser les gens voter et s'exprimer. »

**Le Président remercie les conseillers de leur attention et de leur patience et rappelle que la prochaine réunion du Conseil aura lieu le mardi 27 mai.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 00

Le Président,  
Luc BOUARD

26